




Envoyé en préfecture le 03/05/2024
Reçu en préfecture le 03/05/2024
Publié le 
ID : 001-210101739-20240502-2024_068_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Fête de l'Oiseau du 24 au 27 mai 2024 / Participation de la ville au coût des animations organisées par l'association « Les Chevaliers de l'Oiseau » (8.9)**
Service : Service culture, évènements et associations (NK)

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU le devis n°2024-24-02 du 23 avril 2024 de l'association « Les Chevaliers de l'Oiseau » annexé,

VU le budget communal,

VU l'engagement comptable n° 24D-001834,

CONSIDÉRANT que l'association « Les Chevaliers de l'Oiseau » perdure la tradition en organisant la fête de l'Oiseau chaque année,

CONSIDÉRANT que la Ville de Gex prend en charge une partie des frais inhérents à l'organisation de la fête de l'Oiseau afin de maintenir la réalisation de celle-ci,

CONSIDÉRANT que la signature dudit devis, relève du cadre des marchés à publicité libre et adaptée, articles L2123-1 et R2123-1 et suivants du code de la commande publique,

DÉCIDE

 **DE SIGNER** le devis précité pour un montant total de 7 575€ TTC.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 02 mai 2024
Le Maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 03 mai 2024, publiée en ligne sur le site internet de la ville le 03 mai 2024.